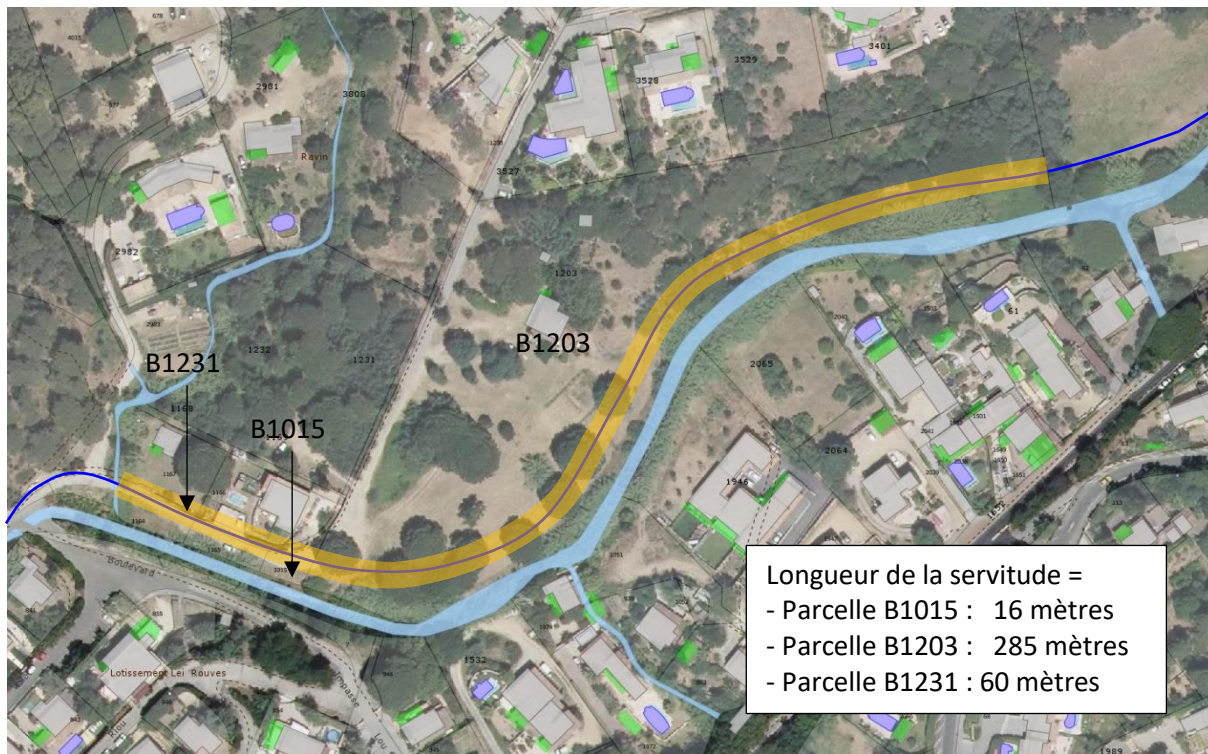
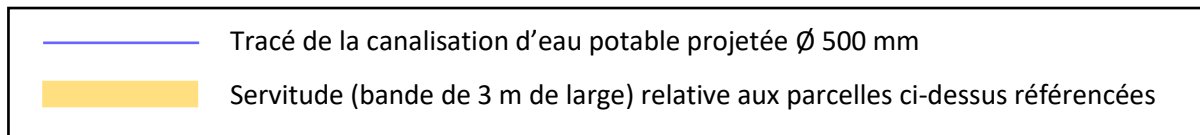


SAINTE-MAXIME – PARCELLES B1015, B1203 et B1231
SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE



Il y a un décalage de l'ordre de 3 mètres entre la vue aérienne et le cadastre. Les tracés de la canalisation projetée et de la servitude sont calés sur le cadastre.